

ERRATUM - AVIS PUBLIC

États financiers Année 2022-2023

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 29 novembre dernier relativement à l'excédent accumulé redressé et à l'excédent de l'exercice. Par conséquent, l'avis aurait dû se lire comme suit :

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procédera à l'acceptation, s'il y a lieu, de son rapport financier annuel lors d'une séance **extraordinaire** du conseil d'administration qui se tiendra le mardi **19** décembre 2023, à 19 h, par visioconférence.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	10 826 446 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 564 153 \$
Subvention d'investissement à recevoir	140 198 732 \$
Taxe scolaire à recevoir	204 039 \$
Débiteurs	2 548 028 \$

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

164 341 398 \$

PASSIFS

Emprunts temporaires	11 585 883 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 316 128 \$
Subvention d'investissement reportée	88 542 128 \$
Revenus perçus d'avance	234 850 \$
Provision pour avantages sociaux	4 807 896 \$
Dettes à long terme à la charge de l'organisation scolaire	1 601 243 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	99 007 552 \$
Autres passifs	31 004 791 \$

TOTAL DES PASSIFS

253 100 471 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(88 759 073 \$)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	91 920 602 \$
Stocks de fournitures	115 419 \$
Charges payées d'avance	322 617 \$

TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS

92 358 638 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022

5 429 993 \$

Redressement avec retraitement des exercices antérieurs

(24 137 683) \$

Solde redressé

(18 707 690) \$

Excédent de l'exercice

22 307 255 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023¹

3 599 565 \$

Cet avis public est fait conformément à l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Roberval, le **13^e** jour de **décembre** 2023.

Patrice Boivin, directeur général

¹ Aux fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé, les terrains d'une valeur comptable de 994 350 \$ sont soustraits de l'excédent accumulé. Le montant net représente 2 605 215 \$ au 30 juin 2023.